

Prescription d'un opioïde : Nouvelle ordonnance ou modification de la dose/molécule et considérer les médicaments ayant un effet dépressif sur le SNC.

Suite à une visite à l'hôpital ou à un rendez-vous
médical avec une prescription d'opiacé.

Le responsable de la ressource ou l'intervenant
contacte l'infirmière pour l'informer.



Évaluation de l'infirmière

- Identifier les facteurs de risque de dépression respiratoire;
- Identifier le moyen de surveillance de soulagement de la douleur;
- Émettre les constats et directives au PTI (plan thérapeutique infirmier);
- Transmettre aux aides-soignants les consignes de surveillance de l'usager.



Les aides-soignants effectuent la surveillance selon les consignes de l'infirmière

PO/IR/Transdermique

Premier 24 h :

- Avant l'administration
- Au pic d'action de l'opioïde
- PRN par la suite

Référence : RSI-6018 Surveillance clinique des usagers qui reçoivent des opiacés ayant un effet dépressif sur le système nerveux central			
Direction émettrice	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Entrée en vigueur :	2020-01-20
AMC-DSIEU-6002		Révision :	